



Compte-rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 7 AVRIL 2021 à 18 h30
A L'ISLE SUR SEREIN

Présents : Philippe TRESPALLÉ - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelynne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (représenté par Sandra PICART) – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Christophe GENTIL – Michel GCHWEINDER -

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 16 Mars 2021.

- 1) Comptes administratifs 2020
- 2) Comptes de gestion 2020
- 3) Affectation de résultats
- 4) Vote du taux des taxes locales 2021
- 5) Taxe GEMAPI : Vote du produit attendu 2021
- 6) Vote des taux de la T.E.O.M. 2021
- 7) Budgets primitifs 2021
- 8) Détermination durée amortissements subventions d'équipement
- 9) Subvention Mission Locale Rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais
- 10) Fonds Régional des Territoires : Validation attributions des aides
- 11) Créations et suppressions de postes
- 12) Modifications du régime indemnitaire
- 13) Adhésion au service « Conseil en Energie Partagée » du SDEY : Convention.
- 14) Programme voirie 2021 : conventions de mandat avec les communes
- 15) Classement de la voirie d'intérêt intercommunal : Mission A.M.O. de l'A.T.D. : Convention
- 16) Redevance spéciale pour le mess du centre de détention de JOUX LA VILLE
- 17) Vente de poubelles : Tarifs.
- 18) Questions diverses.

Il est procédé à l'appel des délégués communautaires. 41 délégués sont présents et 5 délégués ont donné un pouvoir. Le quorum est donc atteint.

Le Président explique qu'il a consulté les membres du bureau communautaire pour définir les conditions d'organisation de cette réunion, compte tenu du contexte sanitaire : présentiel ou visioconférence. Une majorité s'est dégagée pour une réunion en présentiel afin de pouvoir débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

La secrétaire de séance, Nadine LEGENDRE, est désignée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 MARS 2021

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 16 Mars 2021 est approuvé, à l'unanimité.

Madame Geneviève SARTELET a envoyé un message précisant qu'elle ne pouvait pas assister à la réunion. Le pouvoir de Monsieur Hubert NAULOT à Madame Nadine LEGENDRE peut donc être pris en compte. Le Conseil Communautaire siège donc avec 41 délégués présents et 6 délégués ayant donné un pouvoir.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président chargé des finances, présente les comptes administratifs 2020 qui ont été détaillés en commission des finances. Il invite les délégués communautaires à poser des questions à chaque fois qu'ils le jugeront nécessaires.

CA BUDGET PRINCIPAL

Balance générale 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Principal		795 255,12 €		121 108,27 €
Opérations de l'exercice	3 462 601,36 €	3 845 934,04 €	709 562,03 €	733 481,51 €
TOTAUX	3 462 601,36 €	4 641 189,16 €	709 562,03 €	854 589,78 €
Résultats de clôture		1 178 587,80 €		145 027,75 €

Les restes à réaliser 2020 présentent un déficit d'un montant de 166 182 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à - 21 154,25 €.

Monsieur Stéphane MOREL explique que l'excédent de fonctionnement définitif à reporter en 2021 est de 1 157 433,55 €, après avoir effectué le virement à la section d'investissement pour un montant de 21 154,25 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs 2020 et 2019 sont les suivantes :

- Livraison d'enrobé : + 9 000 €
- Achat de masques et de visières dont une majorité a été refacturée aux communes : + 36 000 €
- Entretien des bâtiments notamment la gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN : - 27 000 €
- Entretien de la voirie : - 63 000 €
- Charges de personnel (remplacement d'un agent du service administratif par un agent à temps complet, PPCR, évolutions carrières et diminution activités services enfance avec la crise) : + 23 000 €
- Subvention d'équilibre au budget enfance (rattachement des charges et des produits en 2019) : + 31 000 €
- Subvention d'équilibre au budget écoles (transfert des bâtiments scolaires en cours) : - 109 000 €
- Indemnités des élus : + 9 000 €
- FPIC : + 13 000 €
- Pas de subventions aux associations en 2020 compte tenu du contexte,
- Attributions de compensation aux communes au titre de la FPU (intégration fiscalité éoliennes SAINTE COLOMBE) : + 175 000 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 7,25 %
- Charges de personnel : 27,16 %
- Autres charges de gestion courante : 21,70 %
- Atténuation de charges : 40,66 %
- Charges financières : 0,34 %
- Opération d'ordre entre sections : 2,88 %

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont les suivantes

- Remboursements assurance risques statutaires du personnel et indemnités journalières : + 8 000 €
- Basculement charges de personnel sur budgets annexes (services enfance n'ont pas fonctionné normalement en 2020) : - 34 000 €
- Produits fiscaux (intégration fiscalité éoliennes SAINTE COLOMBE et nouvelles IFER) : + 300 000 €
- FPIC : -14 000 €
- Dotation d'intercommunalité : + 15 000 €
- FCTVA : - 29 600 €
- Loyer gendarmerie : + 7 000 €
- Redevances pour participation maintenance antennes téléphonie mobile : + 4 000 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- La fiscalité : 68,35 %
- Les produits des services (transfert de personnel entre budgets) : 19,76 %
- Les dotations et subventions : 7,96 %

Monsieur Stéphane MOREL présente la répartition analytique des différents services et des recettes pour 2020 à partir de graphiques.

La section d'investissement a concerné :

- Intégration dans l'actif de l'opération de téléphonie mobile pour les 3 antenne du territoire de la CCS,
- Zonages d'assainissement,
- Diagnostic ouvrage d'art (pont de Chouard),
- Cloud intégral,
- Travaux de bâtiments notamment à la gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
- Remplacement des ordinateurs du service administratif,
- Aménagement de la véloroute,
- Travaux de voirie sous mandat pour le compte des communes.

CA BUDGET ENFANCE

Balance générale 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		56 122,63 €		15 576,82 €
Opérations de l'exercice	614 541,64 €	565 751,08 €	1 744,31 €	130 966,01 €
TOTAUX	614 541,64 €	621 873,71 €	1 744,31 €	146 542,83 €
Résultats de clôture		7 332,07 €		144 798,52 €

Les restes à réaliser 2020 présentent un déficit d'un montant de 2 500 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à **142 298,52 €**.

Le résultat de fonctionnement 2020 fait ressortir un excédent de **7 332,07 €**, après avoir reçu du budget principal une subvention d'équilibre d'un montant de 210 000 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges à caractère général (baisse des activités des différents services due à la crise sanitaire) : - 46 400 €
- Frais de personnel : - 36 000 €

Pour les recettes, les principales évolutions concernent :

- Participations des familles aux différents services : - 24 400 €
- Aides de la CAF et de la MSA (CEJ + prestations de services rattachés en 2019) : - 210 400 €
- Subvention d'équilibre : + 31 200 €

La section d'investissement a concerné des acquisitions de mobilier et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une micro-crèche.

CA BUDGET ECOLES

Balance générale 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		301 467,06 €	113 833,57 €	
Opérations de l'exercice	612 705,01 €	639 668,30 €	324 374,25 €	118 671,01 €
TOTAUX	612 705,01 €	941 135,36 €	438 207,82 €	118 671,01 €
Résultats de clôture		328 430,35 €	319 536 81 €	

Les restes à réaliser 2020 présentent un déficit d'un montant de 500 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à **- 320 036,81 €**.

Le solde positif de la section de fonctionnement à reporter en 2021 est de **8 393,54 €**, après avoir effectué le virement à la section d'investissement d'un montant de 320 036,81 € et après avoir reçu du budget principal une subvention d'équilibre de 340 000 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges à caractère général (prise en charge compétence « bâtiments scolaires ») : + 126 500 €
- Les frais de personnel : + 5 500 €,
- Les intérêts des emprunts (intégration de l'emprunt de MONTREAL) : + 2 600 €.

Pour les recettes, les principales évolutions concernent :

- Produits des services : - 28 000 €
- Dotations et participations : + 3 900 €
- Subvention d'équilibre (transferts bâtiments scolaires en cours) : - 109 000 €.

La section d'investissement a concerné :

- Des travaux dans les bâtiments scolaires (porte sortie de secours JOUX LA VILLE et chauffage MONTREAL),
- L'acquisition d'un extincteur et d'un vidéoprojecteur.

CA BUDGET GESTION DES DECHETS

Balance générale 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		146 546,14 €	8 687,48 €	
Opérations de l'exercice	714 758,60 €	859 984,43 €	14 266,44 €	16 166,70 €
TOTAUX	714 758,00 €	1 006 530,57 €	22 953,92 €	16 166,70 €
Résultats de clôture		291 711,97 €	6 787,22 €	

Les restes à réaliser 2020 présentent un déficit d'un montant de 138 600 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à – 145 387,22 €.

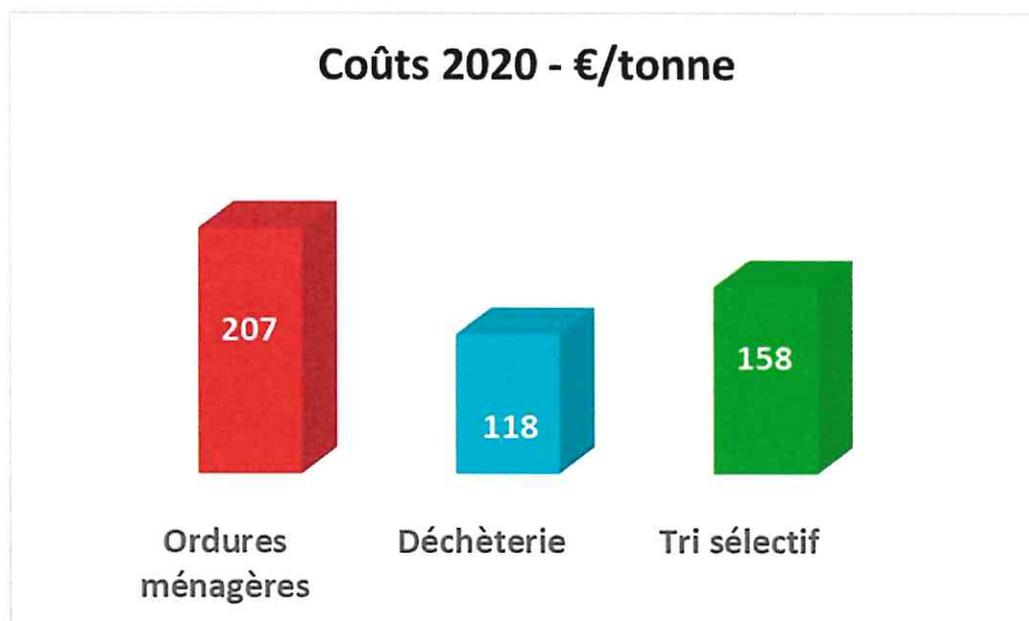
La section de fonctionnement fait apparaître un solde positif à reporter en 2021 de 146 384,75 €, après avoir effectué un virement à la section d'investissement de 145 387,22 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges à caractère général (économie sur les prestations de collecte et de traitement des déchets et étude d'optimisation du service déchets ménagers soldée en 2020) : - 71 600 €
- Frais de personnel (modification agents chargé de la partie administrative et répartition analytique) : - 6 200 €

Les recettes de fonctionnement ont évolué en raison de l'augmentation des bases de la TEOM (+ 11 200 €) et de la baisse des participations due à la diminution des prix de rachat des matières et au rattachement du soutien versé par CITEO en 2019 (- 45 700 €).

Pour information, voici les coûts à la tonne des différents services :



Les évolutions des tonnages des déchets en 2020 sont les suivantes :

- O.M.R. : + 3 %
- Déchèteries : - 5 %
- Tri sélectif : - 1 %.

Attention, la moitié des tonnages d'emballages arrive dans les refus de tri en raison des erreurs de tri (cartons, appareils électriques ménagers, textiles, verre, etc...).

La section d'investissement a concerné le remboursement du capital de l'emprunt de la déchèterie de Noyers et l'achat de composteurs.

CA BUDGET SPANC

Balance générale 2020

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		36 182,12 €
Opérations de l'exercice	11 778,48 €	9 151,00 €
TOTAUX	11 778,48 €	45 333,12 €
Résultats de clôture		33 554,64 €

Le résultat positif de la section de fonctionnement à reporter en 2021 est de **33 554,64 €**.

Ce compte administratif concerne les prestations de contrôles des installations et le suivi administratif réalisés en 2020.

Le Président a quitté la séance.

CA PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte administratif, par un vote à main levée,

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2020 du budget principal est approuvé.

CA ENFANCE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Administratif du Budget enfance de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte administratif, par un vote à main levée,

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2020 du budget enfance est approuvé.

CA ECOLES

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Administratif du Budget écoles de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte administratif, par un vote à main levée,

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2020 du budget écoles est approuvé.

CA GESTION DES DECHETS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Administratif du Budget gestion des déchets de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte administratif, par un vote à main levée,

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2020 du budget gestion des déchets est approuvé.

CA SPANC

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Administratif du Budget SPANC de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte administratif, par un vote à main levée,
 POUR : 46
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2020 du budget SPANC est approuvé.

Monsieur Stéphane MOREL remercie tous les élus pour ces résultats qui est le fruit des deux équipes (ancienne et nouvelle).

2) COMPTES DE GESTIONS 2020

Le Conseil Communautaire,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal, enfance, écoles, gestion des déchets, SPANC) de la Communauté de Communes du Serein de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 de la CCS ;
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion de la CCS dressés, pour l'année 2020, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget principal à la clôture de l'année 2020 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2020	+ 1 178 587,80 €
Résultat investissement 2020	+ 145 027,75 €
Restes à réaliser 2020	-166 182,00 €
Résultat investissement définitif	-21 154,25 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 1 157 433,55 €

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 178 587,80 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 21 154,25 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 1 157 433,55 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET ENFANCE

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget enfance à la clôture de l'année 2020 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2020	+ 7 332,07 €
Résultat investissement 2020	+144 798,52 €
Restes à réaliser 2020	-2 500,00 €
Résultat investissement définitif	+ 142 298,52 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 7 332,07 €

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de reporter les résultats comme suit :

- Report à la section d'investissement (article 001) : 144 798,52 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 7 332,07 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,
DECIDE de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement comme proposé ci-dessus.

BUDGET ECOLES

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget écoles à la clôture de l'année 2020 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2020	+ 328 430,35 €
Résultat investissement 2020	-319 536,81 €
Restes à réaliser 2020	-500,00 €
Résultat investissement définitif	-320 036,81 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 8 393,54 €

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 328 430,85 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 320 036,81 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 8 393,54 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET GESTION DES DECHETS

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget gestion des déchets à la clôture de l'année 2020 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2020	+ 291 771,97 €
Résultat investissement 2020	-6 787,22 €
Restes à réaliser 2020	-138 600,00 €
Résultat investissement définitif	-145 387,22 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 146 384,75 €

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 291 771,97 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 145 387,22 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 146 384,75 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET SPANC

Après avoir donné le résultat de la section de fonctionnement du budget SPANC à la clôture de l'année 2020, à savoir :

Résultat de fonctionnement à reporter	+ 33 554,64 €
---------------------------------------	---------------

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de reporter l'excédent de fonctionnement de 33 554,64 € à l'article 002.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,
DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

4) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Stéphane MOREL propose de ne pas augmenter les impôts locaux. Les produits attendus seront donc les suivants :

Taxe foncière (bâti) :	3,38 %	Produit attendu :	216 421 €
Taxe foncière (non bâti) :	9,29 %	Produit attendu :	128 016 €
Total du produit attendu des 2 taxes :			344 437 €

Le produit attendu ne comprend pas celui de la taxe d'habitation en 2021, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale (suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales en 2021 remplacée par une fraction de TVA). Pour information, le taux applicable aux résidences secondaires est figé à 4,77 % et le produit s'élève à 134 832 €. La fraction de TVA attribuée en compensation de la Taxe d'habitation s'élève à 257 598 €.

Cotisation Foncière des entreprises (CFE)

Le produit attendu prévisionnel est le suivant :

Cotisation	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit attendu
CFE	2 533 000 €	22,11 %	560 186 €

Pour information, le montant de l'allocation compensatrice de CFE au titre des locaux industriels s'élève à **103 497 €**.
 Le montant de l'allocation compensatrice de TFB au titre des locaux industriels s'élève à **13 340 €**.
 Le produit notifié de la CVAE est de **238 445 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, accepte et vote les taux proposés ci-dessus.

5) TAXE GEMAPI : VOTE DU PRODUIT ATTENDU 2021

Les syndicats de rivières ont communiqué à la Communauté de Communes leur besoin financier pour l'année 2021 qui s'élève à :

- Syndicat du Bassin du Serein : 38 374 € (+ 11,46 %, soit 7 €/hab)
 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon : 6 157 € (+ 8,65 %, soit 7,62 €/hab)
 - Parc Naturel Régional du Morvan : 2 186 € (+ 22 %, soit 1,90 €/hab)
- Soit un total de **46 717 €**.

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter un produit attendu de **46 720 €** pour 2021.

Madame Nadine LEGENDRE espère que les syndicats de rivières n'augmenteront pas leur cotisation tous les ans de la même manière.

Le Président invite l'ensemble des délégués communautaires qui siège au sein de ces syndicats à la plus grande prudence au moment du vote des budgets.

Sur proposition du Vice-Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, vote un produit de 46 720 € pour la taxe GEMAPI, au titre de l'année 2021.

Il charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

6) VOTE DES TAUX DE LA TEOM 2021

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir les taux de la TEOM comme suit en 2021 :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| 01 Noyers Bourg (coefficient 1) | Taux : 13,84 % |
| - 02 Noyers (fermes et hameaux) | |
| + autres communes (coefficient 0,87) | Taux : 12,07% |

Le produit attendu est de **733 520 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, accepte et vote les taux proposés ci-dessus pour l'année 2021.

7) BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur Stéphane MOREL présente les budgets primitifs. Il précise qu'ils correspondent au résultat du travail de toutes les commissions.

BUDGET PRINCIPAL

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 838 280,00 €	4 995 713,55 €
Investissement	597 992,00 €	597 992,00 €
TOTAL	4 436 272,00 €	5 593 705,55 €

FONCTIONNEMENT

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 31 000 € pour les achats groupés des masques réalisés pour le compte des communes en 2020,
- + 6 000 € pour le transport dans les centres de vaccinations,
- + 6 000 € pour l'entretien des bâtiments loués notamment la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
- + 83 000 € pour l'entretien de la voirie,
- + 5 000 € pour la maintenance (antennes téléphonie mobile),

- + 8 000 € pour l'ingénierie de la CEA (FRT),
- + 22 000 € pour les enquêtes publiques des zonages d'assainissement,
- + 13 000 € pour la participation à l'opération « Effilogis – Maisons Individuelles »,
- + 7 000 € pour les concours divers (2 années pour Yonne Développement et adhésion au SDEY),
- + 63 000 € sur les frais de personnel (modifications du régime indemnitaire pour des nouvelles fonctions assurées au sein du service enfance, recrutement d'un nouvel agent au service des déchets, ½ poste supplémentaire de coordination enfance + heures supplémentaires pour assurer les sous-directions et directions des secteurs enfance, heures pour les camps et les nuits au centre prévus l'été, évolutions de carrière, PPCR, heures supplémentaires pour assurer le respect des normes d'hygiène découlant de la crise sanitaire et les absences pour maladie),
- + 151 000 de subvention d'équilibre au budget Enfance (augmentation des frais de personnel, frais d'entretien liés aux bâtiments transférés, excédent élevé fin 2019 et fonctionnement normal des services en 2021),
- + 32 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe Ecoles (compétence « bâtiments scolaires » en cours de transfert, surcoûts liés à la crise sanitaire),
- + 12 000 € pour les indemnités des élus,
- + 15 000 € pour la participation à l'opération « Effilogis-Maisons Individuelles »,
- + 15 000 € pour la participation de la CCS au Fonds Régional des Territoires pour la partie fonctionnement,
- + 20 000 € de subventions aux associations (dont 5 000 € Mission Locale),
- 45 000 € d'attributions de compensations aux communes (régularisation fiscalité STE COLOMBE en 2020).

Monsieur Stéphane MOREL présente le graphique relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement 2021 avec notamment :

- Atténuation de charges : 35,38 %
- Charges de personnel : 26,15 %
- Autres charges de gestion courante : 25,97 %
- Charges à caractère général : 9,67 %

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- + 69 000 € de refacturation des frais de personnel (fonctionnement année normale, réorganisation des services + ½ poste supplémentaire lié à la coordination),
- + 7 000 € pour le remboursement décalé par les communes de l'achat de masques,
- 91 000 € sur la fiscalité (régularisation fiscalité STE COLOMBE en 2020),
- + 16 000 € de Dotation d'intercommunalité,
- + 13 000 € de remboursement du FCTVA.

Les recettes de la Communauté de Communes sont composées essentiellement :

- Des impôts et taxes : 66,19 %,
- Des produits du service des domaines : 21,91 %,
- Des dotations, subventions et participations : 8,49 %.

Monsieur Stéphane MOREL présente la répartition analytique des différents services et des recettes pour 2021 à partir de graphiques.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **597 992 €**. Elle comprend notamment les opérations suivantes :

- Zonages d'assainissement,
- Diagnostic ouvrage d'art (Pont de Chouard),
- Site internet,
- Participation au programme départemental de montée en débit (solde),
- Participation au programme départemental Fth (1^{er} acompte),
- Participation au programme de signalétique autoroutière et à la signalétique (solde),
- Fonds de concours aux Communes (restes à réaliser),
- Téléphonie mobile (remboursement FCTVA),
- Subventions d'investissement pour l'aide à l'immobilier d'entreprises,
- Travaux de bâtiments notamment à la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
- Acquisition de défibrillateurs pour les bâtiments intercommunaux et pour les communes dans le cadre d'une convention sous mandat,
- Participation au programme de signalétique porté par le PETR,
- Equipements audiovisuels et matériels de la salle multimodale,
- Aménagement de la véloroute (solde),
- Pacte Régional des Territoires (F.R.T. + F.A.R.C.T.)
- Travaux de voirie sous mandat pour le compte des communes.

Monsieur Stéphane MOREL évoque le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) élaboré en Commission des finances dans lequel le PLUi a été ajouté. Pour cette opération, la CCS pourra bénéficier gratuitement de la mise à disposition d'un agent du PETR (comme cela a été le cas pour la CCAVM).

Par ailleurs, il précise que ce programme est mis en place pour étaler les investissements sur la durée de la mandature, à savoir 5 ans. Ainsi, les projets onéreux peuvent être financés sur plusieurs années.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE fait remarquer que la commission routes avait prévu un programme de voirie de 200 000 €. La totalité de ce montant n'a pas été inscrite au budget. Il explique que si les travaux de voirie ne sont pas réalisés en temps voulu, des travaux plus importants d'investissement seront nécessaires. Il ne faut pas les reporter trop longtemps.

Par ailleurs, il évoque la fiscalité des éoliennes qui est prévue sur une durée d'une vingtaine d'années. Il pense qu'il faut réaliser des investissements qui seront rentables afin de pouvoir anticiper le remplacement du produit des éoliennes. Il s'inquiète sur le fait que ce produit puisse financer des dépenses de fonctionnement.

Le Président répond que pour la voirie, un travail de recensement a été réalisé par la commission des routes. Il remercie Monsieur Jean-Michel SABAN pour le travail réalisé. Il explique que la moyenne des dépenses d'entretien de la voirie sur les trois dernières années est de 150 000 €. Cette année, les crédits prévus s'élèvent à 187 000 €.

Concernant la fiscalité des éoliennes, il précise que le montant total perçu de l'IFER des éoliennes est de 425 000 € dont la moitié est reversée aux communes. Le produit annuel de la fiscalité des éoliennes revenant à la CCS (CFE + IFER) s'élève à 258 000 €.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE pense que ce produit devrait être utilisé pour investir.

Monsieur Gilles SACKPEY est conscient que ce produit est éphémère. Si la CCS n'en disposait pas, elle établirait son budget différemment. Pour une bonne gestion, il faut tenir compte des dépenses et des recettes. Certaines communautés de communes n'ont pas ce produit et elles arrivent à avoir une gestion correcte.

Monsieur Stéphane MOREL précise que le P.P.I. sera élaboré en tenant compte des recettes disponibles. Il permet d'anticiper les dépenses et les recettes d'investissement.

Madame Nadine LEGENDRE rejoint Monsieur Jean-Claude LEMAIRE sur le fait qu'il faut utiliser le produit des éoliennes pour investir. Cette année, ce produit est conservé au niveau de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur Stéphane MOREL confirme que cette année, il a été décidé de maintenir le montant de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif Principal 2021.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif Principal 2021, à main levée,

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET ENFANCE

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	741 650,00 €	741 650,00 €
Investissement	624 700,00 €	624 700,00 €
TOTAL	1 366 350,00 €	1 366 350,00 €

Les principales évolutions de la section de fonctionnement concernent les points suivants :

+ 62 000 € de charges à caractère général (augmentation due aux frais des nouveaux bâtiments scolaires répartis analytiquement sur les budgets enfance et écoles, à un fonctionnement normal des différents services et à la formation BAFA pour deux agents),

+ 21 000 € de produits des services (prévision d'un fonctionnement normal des différents services),

+ 151 000 € de subvention d'équilibre.

Les opérations principales inscrites à la section d'investissement sont les suivantes :

- Acquisitions d'ordinateurs pour la directrice/coordinatrice et pour le secteur jeunesse,
- Acquisition mobilier pour le secteur de GUILLON,
- Création d'une micro-crèche.

Monsieur Stéphane MOREL précise que pour la micro-crèche seul l'emplacement a été abandonné, le projet est maintenu.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif Enfance 2021.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif Enfance 2021, à main levée.

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET ECOLES

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	705 890,00 €	705 890,00 €
Investissement	494 266,81 €	494 266,81 €
TOTAL	1 200 156,81 €	1 200 156,81 €

Les principales évolutions de la section de fonctionnement s'expliquent par :

- 56 000 € sur les charges à caractère général (augmentation des frais liés aux nouveaux bâtiments scolaires répartis analytiquement sur les budgets enfance et écoles à partir de 2020 et diminution des dépenses liées au transfert progressif des bâtiments scolaires de l'ensemble du territoire),
- 10 000 € de frais de personnel.
- + 32 000 € de subvention d'équilibre.

Les opérations inscrites à la section d'investissement sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Etude thermique pour le groupe scolaire de GUILLON,
- Travaux dans les bâtiments scolaires (lampes extérieures à GUILLON),
- Acquisition d'un tracteur tondeuse,
- Acquisitions de matériels (ordinateur, vidéoprojecteur) et mobilier (armoire froide).

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE demande des précisions sur le financement du vidéoprojecteur.

Monsieur Stéphane MOREL répond qu'il concerne la compétence « vie scolaire ». Il sera donc financé par les communes.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif Ecoles 2021.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif Ecoles 2021, à main levée.

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET GESTION DES DECHETS

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 029 956,00 €	1 029 956,00 €
Investissement	230 067,22 €	230 067,22 €
TOTAL	1 260 023,22 €	1 260 023,22 €

Les principales évolutions de la section de fonctionnement, à savoir :

- + 160 000 € de prestations de collecte et de traitement des déchets,
- + 25 000 € d'étude pour la mise en place de la redevance incitative,
- + 15 000 € de frais de personnel (nouvel agent dédié au service des déchets),
- + 23 700 € de dotations et de participations (remontée des cours des matières et augmentation des tonnages recyclés).

La section d'investissement comprend les points suivants :

- Remboursement du capital de l'emprunt,
- Mise à jour de l'étude pour la mise aux normes des déchèteries,
- Achat de poubelles jaunes, de colonnes pour le verre, de composteurs et d'une débroussailleuse.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif Gestion des déchets 2021.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif Gestion des déchets 2021, à main levée.

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET SPANC

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 430,00 €	76 554,64 €
TOTAL	63 430,00 €	76 554,64 €

En 2021, il est prévu de solder l'opération de contrôles sur les installations existantes d'assainissement non collectif pour les secteurs de l'Ex CCHVS et de l'Ex CCN.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, délibère sur le Budget Primitif SPANC 2021.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, fait procéder au vote du Budget Primitif SPANC 2021, à main levée.

POUR : 47
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

8) DETERMINATION DUREE AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versée. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 15 ans pour les biens suivants :

-	<u>BUDGET PRINCIPAL :</u>	
	* Téléphonie mobile – Travaux de raccordement BT – Antenne de VASSY SOUS PISY (N° inventaire : RES-164-2019)	41 282,10 €
	* Téléphonie mobile – Travaux de raccordement BT – Antenne de SAINTE VERTU (N° inventaire : RES-168-2020)	17 647,74 €
	* Téléphonie mobile – Travaux de raccordement BT – Antenne d'ANNAY SUR SEREIN (N° inventaire : RES-169-2020)	13 441,86 €
	* Téléphonie mobile Zones blanches – Antennes de SACY, LICHERES, DOME CY, PRUNOY et DICY (N° inventaire : RES-167-2020)	25 112,27 €
-	<u>BUDGET ECOLES :</u>	
	* Travaux médiathèque JOUX LA VILLE (N° inventaire : BAT-140-2020)	89 134,49 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, valide les propositions d'amortissement telles que proposées ci-dessus.

Madame Nathalie LABOSSE remercie la nouvelle gouvernance pour son travail et notamment pour son changement de cap, notamment en matière d'enfance avec la création d'un demi-poste supplémentaire alors qu'auparavant, ce budget avait été diminué. Elle remercie Monsieur Christophe CHEYSSON pour l'importance donnée à la jeunesse.

Elle adresse également des remerciements pour la prise en compte du PLUi dans le programme pluriannuel d'investissement. Il s'agit d'un outil nécessaire pour le développement du territoire et notamment pour faire aboutir certains projets. Par ailleurs, la CCS pourra bénéficier de l'assistance du chargé de mission en urbanisme du PETR.

Madame Nadine LEGENDRE précise que cette mise à disposition a été évoquée lors de la dernière réunion du PETR, Monsieur Guillaume PAPIN ayant déjà intervenu sur le PLUi de la CCAVM.

Monsieur Stéphane MOREL précise que le compte 515 s'élevait à 1 413 450 € au 1^{er} Avril 2021. Cela permet d'avoir un avenir serein pour 2021.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée pour le travail effectué dans les commissions, également les vice-présidents pour le travail accompli, ainsi que les agents. .

9) SUBVENTION MISSION LOCALE RURALE DU TONNERROIS ET DE L'AVALLONNAIS

Le Président explique que la Mission Locale Rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais assure une mission d'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi de tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Pour y parvenir, une conseillère en évolution professionnelle couvre le territoire de la Communauté de Communes.

Depuis le 18 Mars dernier, la Mission Locale assure une permanence tous les troisièmes jeudis de chaque mois à L'ISLE SUR SEREIN. Cela lui permet de renforcer son action en étant un relais social et d'insertion professionnelle pour les jeunes de notre territoire.

Pour développer ses activités, la Mission Locale sollicite auprès des 3 EPCI concernés par son rayon d'action une subvention.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à la Mission Locale pour cette année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à la Mission Locale Rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais, pour permettre son fonctionnement en 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2021 à l'article 6574.

10) FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES : VALIDATION ATTRIBUTIONS DES AIDES

La Chambre Economique de l'Avallonnais a présenté différentes demandes d'aides à la Commission développement économique réunie le 23 mars 2021.

Madame Josette PLAIN donne des précisions sur les deux enveloppes prévues pour ces fonds et alimentées par la Région et la collectivité :

- Fonctionnement (aide à la trésorerie) :
 - Enveloppe initiale : 36 785 €
 - Solde : 23 135 €
- Investissement :
 - Enveloppe initiale : 36 785 €
 - Solde (après prise en compte des deux aides détaillées ci-après) : 16 085 €

La commission développement économique propose au Conseil Communautaire de valider les dossiers suivants qui ont reçu un avis favorable, après un examen précis des situations des demandeurs :

Madame Séverine POULAIN – LA BONNE GALETTE - TALCY

Opération d'investissement : Acquisition et pose de menuiseries aluminium + mobilier.

Objectifs :

- Faire des économies d'énergie en remplaçant les baies vitrées et porte en simple vitrage (récupération) par des menuiseries en double vitrage,
- Pérenniser l'activité de l'entreprise en développant des ateliers cuisine et de la vente à emporter,
- Rendre le local plus attractif avec du mobilier neuf, modulable et utilisable pour les ateliers cuisine.

Budget d'investissement : 11 352.91€ TTC

Situation financière : Baisse de 40 % du chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire (Activité totalement suspendue entre mars et mai 2020 inclus puis depuis novembre 2020)

Proposition de la commission : 1 500 € d'aide à l'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide à l'investissement de 1 500 € à Madame Séverine POULAIN – LA BONNE GALETTE de TALCY.

Monsieur et Madame Christophe LAMORY – SARL ROMARION – Restaurant AUTOUR D'UN VERRE – JOUX LA VILLE

Opération d'investissement : Acquisition d'une pergola avec toile rétractable sur la terrasse.

Objectifs :

- Pérenniser l'activité de l'entreprise et respecter les mesures sanitaires en augmentant la surface utile,
- Développer l'activité avec la possibilité de recevoir des groupes (gain 30 couverts).

Budget investissement : 54 533,65 € HT

Situation financière : Baisse d'environ 29 % du chiffres d'affaires liée au 1^{er} confinement avec une activité totalement suspendue entre mars et mai inclus sur la base des comptes clôturés au 31 Octobre 2020. Depuis novembre 2020, CA nul.

Proposition de la commission : 5 500 € d'aide à l'investissement.

Madame Nadine LEGENDRE demande à Monsieur Jean-Claude LEMAIRE s'il va autoriser le permis de construire pour ces travaux.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE suppose que le demandeur attend les accords de financement. Ensuite, il rencontrera cette personne, comme d'habitude.

Monsieur Pierre-Yves ROY fait remarquer que l'objectif initial était d'aider les entreprises en difficultés.

Le Président répond qu'il est prévu deux types d'aides : une aide à la trésorerie et également une aide à l'investissement, dans le cadre du plan de relance de l'économie de proximité.

Monsieur Pierre-Yves ROY craint que la CCS reçoive de nombreux dossiers.

Le Président souligne que le monde agricole est également concerné. Il entend cette remarque. S'il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe, il faudra en débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide à l'investissement de 5 500 € à Monsieur et Madame Christophe LAMORY – SARL ROMARION – Restaurant AUTOUR D'UN VERRE à JOUX LA VILLE.

11) CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur Christophe CHEYSSON explique qu'afin d'harmoniser la gestion des différents services de la Communauté de Communes, la mise en place d'une nouvelle organisation est nécessaire. La priorité a été donnée à une évolution des postes, en interne.

Les modifications à intervenir concernent principalement le service enfance qui va être désormais dirigé par une seule personne, Madame Sophie GUERIN. Elle sera chargée de la gestion et de la coordination des différents secteurs ainsi que du développement des politiques enfance et jeunesse.

Par ailleurs, chaque directeur de secteur sera secondé par un adjoint.

Cette réorganisation sera réalisée en deux temps au niveau poste de direction/coordination : un premier mi-temps sur 2021 et un second mi-temps en 2022, en raison d'un congé maternité sur le deuxième semestre 2021.

Elle a également concerné les services administratifs avec une gestion par domaine de compétence.

Le commission enfance réunie le 17 Mars dernier a validé cette réorganisation.

Le nouvel organigramme effectif à compter du 10 Mai 2021 a été communiqué à tous les délégués.

Le Président remercie le travail accompli par les agents avant cette réorganisation notamment Madame Cécile GAUDOUIN.

Cette réorganisation a fait l'objet d'une demande d'avis auprès du Comité technique du Centre de Gestion.

Elle nécessite les modifications de certains postes, à compter du 10 Mai 2021, sur lesquelles le Conseil Communautaire doit délibérer et qui ont fait l'objet également de demandes d'avis du Comité technique, à savoir :

SUPPRESSIONS DE POSTES :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (4,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (16,25/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (19,75/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (10,5/35^{ème}).

CREATIONS DE POSTES :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (8,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (18/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (26,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (15,75/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (5,25/35^{ème}).

MODIFICATIONS DE POSTES :

- 1 poste d'adjoint technique, permanent, qui passe de 27,5/35^{ème} à 28,25/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, qui passe de 19,5/35^{ème} à 21/35^{ème}.

Par ailleurs, pour permettre le remplacement des gardiens de déchèterie durant leurs congés annuels d'été, la commission environnement propose de créer un poste d'adjoint technique, non permanent, à temps non complet (17/35^{ème}), pour accroissement temporaire d'activité durant les mois de Juillet et d'Août, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, valide les suppressions, les créations et les modifications de postes, telles que proposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires figurent dans les budgets primitifs 2021.

12) MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) des agents a été mis en place par délibération du 5 Décembre 2016.

Compte tenu de la réorganisation des services enfance et jeunesse évoquée ci-dessus, le Président explique qu'il est nécessaire de modifier cette délibération en créant deux groupes de fonctions supplémentaires comme suit :

GROUPE DE FONCTION	FONCTIONS/EMPLOIS	CRITERE 1	CRITERE 2	CRITERE 3
		ENCADREMENT COORDINATION	TECHNICITE EXPERTISE	SUJETIONS PARTICULIERES EXPOSITION
B1	Chef de service	Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage	Expertise et connaissances particulières liées aux fonctions	Polyvalence, disponibilité régulière
C1	Gestionnaire de service, responsable de secteur, responsable adjoint de secteur	Poste de responsabilité administrative ou technique	Connaissances particulières liées au domaine d'activité	Responsabilité pour la sécurité des enfants, contraintes particulières de service

I.F.S.E. (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise)

GROUPE DE FONCTION	FONCTIONS CONCERNEES	Montants annuels maximum de la collectivité	Plafonds annuels réglementaires de référence
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Chef de service	7 200 €	17 480 €
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
C1	Responsable de secteur, responsable adjoint de secteur	2 460 €	11 340 €

C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel)

GRUPE DE FONCTION	FONCTIONS CONCERNEES	Montants annuels maximum de la collectivité	Plafonds annuels réglementaires de référence
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Chef de service	700 €	2 380 €
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
C1	Responsable de secteur, responsable adjoint de secteur	250 €	1 260 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 2016-094 du 5 Décembre 2016 relative au R.I.F.S.E.E.P. comme proposé ci-dessus.

Cette modification interviendra au 1^{er} Mai 2021.

13) ADHESION AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE » DU SDEY : CONVENTION

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEY s'engage auprès de ses collectivités adhérentes, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles contribuent aux objectifs de 3x20 (20 % d'efficacité énergétique, 20 % de réduction des GES, 20 % d'énergies renouvelables).

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Ce service comprend :

- L'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,
- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum
- La cotisation annuelle de l'adhésion pour les communautés de communes de moins de 10 000 habitants : 1200 €/an.

Les missions d'études énergétiques et d'accompagnement via un prestataire (audits énergétiques, simulation thermique dynamique, études de faisabilité, programmiste, ...) font l'objet de conventions financières à part :

- La participation financière aux coûts des études énergétiques, qui s'ajoute à la cotisation annuelle, s'élève à 0% HT + la TVA du coût global des études.
(Hors coût de l'option de « Diagnostic de Performance Energétique DPE », pris en charge à 100 % par la Collectivité si l'option est retenue)

Le coût global des études de la Collectivité est fonction du bordereau des prix du titulaire du marché correspondant. La convention financière « Etudes Energétiques », établie sur la base de ce bordereau des prix, sera transmise à la collectivité pour validation. La commande des études, auprès du titulaire, sera déclenchée à la réception par le SDEY de cette convention financière signée pour accord de la Collectivité.

La commission infrastructures propose de passer une convention avec le SDEY pour ces missions afin de pouvoir réaliser, dans un premier temps, une étude thermique pour le groupe scolaire de GUILLON. Dans un second temps, des études énergétiques pourront être réalisées sur d'autres bâtiments intercommunaux. Un élu « référent énergie » devra être désigné.

Vu le règlement financier du S.D.E.Y. en vigueur au moment de la signature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et sur proposition du Président, par un vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Serein au service de « Conseil en Energie Partagé ».

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la CCS et le SDEY.

DECIDE de s'acquitter de la cotisation annuelle et de la participation financière aux études énergétiques.

DESIGNE un élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi des missions, à savoir Monsieur Gilles SACKPEY.

14) PROGRAMME VOIRIE 2021 : CONVENTIONS DE MANDAT AVEC LES COMMUNES

En 2021, la Communauté de Communes a été sollicitée par six communes pour réaliser des travaux de voirie, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il s'agit des communes de BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, CENSY, GUILLON TERRE PLAINE, SAINTE COLOMBE et THIZY, pour un montant estimatif total de travaux de 35 300 € TTC.

Avant le lancement de cette opération, il convient de passer des conventions de mandat avec ces communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, accepte de passer des conventions de mandat avec les communes de BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, CENSY, GUILLON TERRE PLAINE, SAINTE COLOMBE et THIZY, pour les travaux de voirie réalisés pour leur compte dans le cadre du programme de voirie 2021.

Il autorise le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

15) CLASSEMENT DE LA VOIRIE D'INTERET INTERCOMMUNAL – MISSION A.M.O. DE L'A.T.D. : CONVENTION

La commission routes souhaite que le classement des voiries intercommunales soit revu avec précision. Elle souhaite confier cette mission à un prestataire extérieur. C'est pourquoi, elle propose au Conseil Communautaire de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 89 pour effectuer le classement de la voirie d'intérêt intercommunal.

La mission de l'ATD comprend un état des lieux, c'est-à-dire :

- La visite du patrimoine routier d'intérêt intercommunal, pour les relevés des caractéristiques dimensionnelles des voies concernées (longueur, surface),
- L'appréciation des limites des agglomérations,
- La mise à jour du tableau de classement au regard des éléments collectés sur site.

L'ATD peut également, en prestation optionnelle, en complément des relevés des caractéristiques des voies, réaliser un diagnostic de l'état des chaussées et des accotements avec une appréciation des dégradations, déformations, ...

Le coût de la mission pour l'état des lieux s'élève à 3 900 € HT (4 680 € TTC).

La mission optionnelle est chiffrée à 1 625 € HT (1 950 € TTC).

Monsieur Gilles SACHEPEY explique que la mission de l'ATD concernant le diagnostic sur l'état des voiries intercommunales est très intéressante. Il permet de faire des choix en matière de travaux au bon moment.

Monsieur Jean-Michel SABAN pense que la CCS peut suivre l'état des routes de son territoire pour l'instant.

Monsieur Stéphane MOREL précise que cette mission optionnelle n'est pas prévue au budget mais qu'elle pourra faire l'objet d'une décision modificative. Il est favorable à la réalisation des deux missions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne :

- pour réaliser un état des lieux afin de procéder au classement de la voirie d'intérêt intercommunal, pour un montant de 3 900 € HT (4 680 € TTC),
- pour réaliser un diagnostic de l'état des chaussées et des accotements, pour un montant de 1 625 € HT (1 950 € TTC).

Il autorise le Président à signer la convention avec l'A.T.D. et toutes pièces s'y rapportant.

16) REDEVANCE SPECIALE POUR LE MESS DU CENTRE DE DETENTION DE JOUX LA VILLE

Le Président excuse Monsieur Clément POINTEAU pour son absence en raison d'obligations familiales, ainsi que Monsieur Pierre NOIROT qui vient d'être papa.

Par délibération en date du 2 Mars 2020, le Conseil Communautaire a fixé le tarif de la redevance spéciale d'ordures ménagères pour le mess du centre de détention de JOUX LA VILLE à 212 € TTC la tonne. Le volume de déchets collectés était estimé à 23 tonnes par an, soit 3 bacs de 660 L par semaine maximum.

Compte tenu de l'évolution des tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes et des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, il convient d'actualiser ce tarif. La commission environnement propose au Conseil Communautaire de fixer ce tarif à 221,80 € TTC la tonne, à compter du 1^{er} Janvier 2021 et de passer une convention avec la Société SODEXO.

Madame Nadine LEGENDRE demande des précisions sur les modalités de calcul de ce prix.

Madame Josette PLAIN explique qu'il est calculé à partir des montants figurant dans les marchés de collecte et de traitement auxquels sont ajoutés des frais administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance spéciale applicable au mess du centre de détention de JOUX LA VILLE à 221,80 € TTC la tonne.

Il décide de passer une convention avec la Société SODEXO qui définit les modalités d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles et le paiement de la redevance spéciale.

Il autorise le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Monsieur Clément POINTEAU rejoint l'Assemblée.

17) VENTE DE POUBELLES JAUNES : TARIFS

Le règlement de collecte des déchets stipule que le remplacement des poubelles jaunes est à la charge des usagers dans certains cas (détérioration, vol, ...). Par ailleurs, le collecteur peut être également amené à remplacer un bac à ses frais, lorsque la détérioration lui est imputable. Il convient donc de prévoir un tarif pour chaque type de poubelles :

Types de bacs	Coût unitaire TTC
240 L avec puce et code barre	27,54 €
660 L avec puce et code barre + serrure	130,98 €

Ces tarifs ont été validés par la commission environnement du 25 Mars 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, fixe les tarifs de vente des poubelles jaunes tels que proposés ci-dessus.

Monsieur Gilles SACKPEY demande des précisions en cas de détérioration d'une poubelle.

Madame Josette PLAIN répond que les dispositions sont prévues dans le règlement de collecte pour les différents cas.

18) QUESTIONS DIVERSES

POUBELLES JAUNES

Madame Nadine LEGENDRE demande si les poubelles manquantes vont bientôt être livrées.

Monsieur Clément POINTEAU explique qu'il a déjà distribué des poubelles cette semaine et qu'il lui reste encore une dizaine de communes à faire la semaine prochaine. Il s'est également chargé de la distribution des grosses poubelles de 660 L.

Madame Nathalie LABOSSE informe ses collègues qu'une personne se présente actuellement chez les personnes âgées, envoyée par la commune, pour distribuer des masques et du gel hydroalcoolique et il demande leur carte d'identité. Cela s'est passé à NOYERS SUR SEREIN et à TORMANCY. Elle invite les communes à communiquer à ce sujet.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DE VACCINATIONS

Le Président informe l'assemblée que lors de la dernière réunion départementale le 2 Avril 2021 à AUXERRE relative à l'organisation de la vaccination, la directrice de l'A.R.S. a proposé la fermeture de plusieurs centres de vaccinations dans l'Yonne dont celui de L'ISLE SUR SEREIN.

A la demande expresse du Président, Monsieur le Préfet a octroyé 60 doses supplémentaires en primo injection Pfizer afin de vacciner les personnes de plus de 75 ans du territoire restant en liste d'attente.

L'A.R.S. a souhaité concentrer sa stratégie vaccinale en s'appuyant sur les six centres hospitaliers du département.

L'A.R.S. indique par ailleurs que le flux hebdomadaire de personnes vaccinées à cette date est d'environ 6 000 personnes. Elle annonce que le rythme devrait passer à 12 000 personnes hebdomadaires début mai et à 20 000 personnes hebdomadaires début juin.

Afin de soutenir cet effort et atteindre ces objectifs, les élus de la CCS pensent utile de maintenir un centre de vaccination de proximité tel que celui de L'ISLE SUR SEREIN.

Monsieur Marcel GEORGES précise que le centre de l'Isle sur Serein a été très apprécié par la population.

Monsieur Xavier COURTOIS confirme et pense qu'il est utile de maintenir une vaccination massive et pour cela démultiplier les centres de vaccination et les rapprocher de la population.

Monsieur Pierre-Yves ROY expose que sur la carte de France des vaccinodromes, notre département est vierge, celui d'Auxerre n'apparaît pas ou est trop petit pour être mentionné.

Les élus s'accordent à dire que le confinement et les gestes barrières sont nécessaires mais chacun sait que la seule perspective de sortie de crise durable passe par la vaccination massive de notre population.

Notre collectivité a démontré sa capacité à déployer des moyens humains et logistiques permettant le fonctionnement exemplaire du centre de vaccination de L'ISLE SUR SEREIN.

Fonctionnement salué par les usagers ainsi que Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'AVALLON lors de sa visite du 23 Mars 2021.

Ce centre répondant parfaitement à tous les critères peut monter en charge en déployant plusieurs lignes de vaccinations.

La population a clairement identifié notre collectivité comme organisatrice (de confiance) de la vaccination. De plus, un transport à la demande associant les sociétés de taxis du territoire a été mis en place par la collectivité laquelle prend à sa charge la totalité du coût du transport pour les personnes de plus de 75 ans qui peuvent justifier de leur incapacité de mobilité.

Pour toutes ces raisons, il est proposé à l'A.R.S. et à Monsieur le Préfet de maintenir de façon pérenne le centre de vaccination de L'ISLE SUR SEREIN.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DEMANDE le maintien de manière pérenne du centre de vaccination de L'ISLE SUR SEREIN et son renforcement.

SOUHAITE mettre à disposition de la politique vaccinale de l'ARS ses moyens logistiques et humains.

CHARGE le Président de notifier cette motion à l'Agence Régionale de Santé et à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS :

- 2021/018 – Compte administratif 2020 Principal.
- 2021/019 – Compte administratif 2020 Enfance.
- 2021/020 – Compte administratif 2020 Ecoles.
- 2021/021 – Compte administratif 2020 Gestion des déchets.
- 2021/022 – Compte administratif 2020 SPANC.
- 2021/023 – Compte de gestion 2020 Principal.
- 2021/024 – Compte de gestion 2020 Enfance.
- 2021/025 – Compte de gestion 2020 Ecoles.
- 2021/026 – Compte de gestion 2020 Gestion des déchets.
- 2021/027 – Compte de gestion 2020 SPANC.
- 2021/028 – Affectation résultats 2020 Principal.
- 2021/029 – Affectation résultats 2020 Enfance.
- 2021/030 – Affectation résultats 2020 Ecoles.
- 2021/031 – Affectation résultats 2020 Gestion des déchets.
- 2021/032 – Affectation résultats 2020 SPANC.
- 2021/033 – Vote taux des taxes locales 2021
- 2021/034 – Taxe GEMAPI : Vote produit attendu 2021.
- 2021/035 – Vote taux TEOM 2021
- 2021/036 – Budget primitif 2021 Principal
- 2021/037 – Budget primitif 2021 Enfance
- 2021/038 – Budget primitif 2021 Ecoles
- 2021/039 – Budget primitif 2021 Gestion des déchets
- 2021/040 – Budget primitif 2021 SPANC
- 2021/041 – Détermination durée amortissements subventions d'investissement.
- 2021/042 – Subvention Mission Locale
- 2021/043 – F.R.T. : Validation attributions aides.
- 2021/044 – Créations et suppressions de postes.
- 2021/045 – Modifications régime indemnitaire.
- 2021/046 – Adhésion service « Conseil en Energie Partagée » du S.D.E.Y.
- 2021/047 – Programme voirie 2021 – Convention sous mandat.
- 2021/048 – Classement voirie intercommunale – Mission AMO de l'ATD : Convention.
- 2021/049 – Redevance spéciale pour le mess du centre de détention de JOUX LA VILLE ;
- 2021/050 – Vente de poubelles jaunes : Tarifs.
- 2021/051 – Motion pour le maintien du centre de vaccinations.